

FONCTIONNEMENT GENERAL

ViaTrajectoire Handicap est un outil de suivi des décisions d'orientation émises par la MDPH

1. Alimentation des tableaux de bord ViaTrajectoire



La CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) émet des décisions d'orientation qui sont ensuite transmises aux ESMS sous forme de notifications. Le fonctionnement de ViaTrajectoire Handicap s'appuie sur la récupération des informations détenues (notifications) dans le logiciel-métier de la MDPH.

Toutes les informations présentes dans le logiciel métier de la MDPH sont injectées dans les tableaux de bord des établissements (identités, coordonnées, mesure de protections, date de décision, motivations, type de droits et prestations, etc.)

2. Attribution des profils viatrajectoire

Il existe plusieurs profils dans ViaTrajectoire. Le profil attribué dépend de la profession. Cela est gérée par la coordination : viatrajectoire@esante-bfc.fr



Référent structure : pouvoir modifier la fiche établissement

ESMS Médical, Paramédical, Psychologue : accès aux informations médicales et d'évaluation



ESMS Social, Educatif, Pédagogique : accès aux informations d'évaluation

ESMS administratif : Pas d'accès aux informations d'évaluation



Les informations d'évaluation concernent les données sociales tels que la composition du foyer, le logement, la prise en charge, les difficultés, la scolarisation, etc.

Les informations médicales concernent les données pathologie, déficience, besoins de compensation, pathologie et déficience secondaire...

Il est important de prévenir la coordination en cas de départs ou d'arrivées de professionnels afin que les droits d'accès soient supprimés ou créés.



3. Paramétrage des fiches établissement

Le paramétrage d'une fiche établissement est accessible par un profil « référent structure » via le menu « **ADMINISTRATION** ».

Il est important de mettre à jour sa fiche établissement afin que les personnes qui consultent les fiches aient les bonnes informations.